



COMMUNE D'AVULLY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2012

SEANCE ORDINAIRE – PROCES-VERBAL N°223

Présidence:	M.	Cyril	Baudin
Conseiller municipaux & Conseillères municipales:	M.	Gérald	Bersier
	M.	Nicolas	Binet
	M.	Daniel	Fuchs
	M.	Sylvain	Fuser
	M.	Philippe	Gillabert
	M.	Samuel	Halff
	Mme	Verena	Jendoubi
	Mme	Annick	Maison
	M.	Olivier	Matthey-Jonais
	M.	Patrick	Mayer
	Mme	Zita	Minasso-Rota
	Mme	Suzanne	Schedler
	M.	André	Walder
Maire:	M.	René	Riem
Adjoints:	Mme	Maria	Scheibler
	M.	Claude	Bieri
Excusé :	M.	Ludowick	Jacot-Descombes
Procès-verbaliste:	Mme	Céline	Fournier

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation d'un nouveau conseiller municipal
2. Approbation du procès-verbal N° 222 de la séance du Conseil municipal du 14 juin 2012
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Exercice du droit de veto du Conseil municipal sur les décisions de l'AG de l'ACG du 20 juin 2012 relatives à la participation du Fonds intercommunal aux financements 2013 suivants :
 - Subvention de Frs. 5'000.- par place de crèche créée
 - Montant de Frs 590'000.- octroyé pour le Bibliobus
 - Enveloppe de Frs. 1'000'000.- pour les dépenses culturelles diverses
 - Enveloppe de Frs. 500'000.- pour les dépenses sportives
 - Subvention de Frs 2'500'000 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre
 - Investissements informatiques généraux d'un montant de Frs 1'250'000.-
 - Participation de Frs 5'242'500 aux charges de fonctionnement du GIAP
 - Investissements informatiques de Frs 830'000.- pour le GIAP
5. Communications du Maire et des Adjoints
6. Rapport de commission
 - Routes, emplacements communaux et environnement du 27 août 2012 (plénière)
7. Projets de délibérations

8. Propositions du Maire et des Adjoints
9. Propositions individuelles, motions, résolutions
 - Résolution du Maire demandant l'ouverture d'une procédure de modification des limites de zones en zones de développement 4B et sportive dans le cadre du plan directeur de quartier (PDQ) « Extension du village »
10. Questions
11. Divers
12. Huis-clos : Naturalisations

Questions du public

* * *

Le Président, Cyril Baudin, ouvre la séance à 19h30.

Il excuse l'absence annoncée de M. Ludowick Jacot-Descombes.

Il suggère de croiser les points de l'huis-clos avec les questions du public, en interrompant la séance durant quelques minutes. Cette proposition ne fait l'objet d'aucune opposition.

1. Assermentation d'un nouveau conseiller municipal

Le Président procède à la prestation de serment de M. Philippe Gillibert

Il invite l'assemblée à se lever et donne lecture du serment : « *Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs à ma charge, et de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal* ».

M. Gillibert prononce les mots « je le jure ». **Le Président** lui souhaite la bienvenue au sein de ce Conseil municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2012 / N°222

➤ **Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2012 / N°222 est adopté, sans remarque ni modification, par 12 oui et 1 abstention.**

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président précise avoir reçu trois documents, qu'il tient à disposition de celles et ceux qui souhaiteraient en prendre connaissance :

- le rapport annuel de la FASe ;
- de l'Assemblée constituante, le projet de loi qui sera soumis au vote le 14 octobre prochain. Ce document est aussi consultable en ligne ;
- un courrier relatif aux décisions prises le 20 juin par l'assemblée générale des communes.

4. Exercice du droit de veto du Conseil municipal sur les décisions de l'AG de l'ACG du 20 juin 2012 relatives à la participation du Fonds intercommunal aux financements 2013 suivants :

- Subvention de Frs. 5'000.- par place de crèche créée
- Montant de Frs 590'000.- octroyé pour le Bibliobus
- Enveloppe de Frs. 1'000'000.- pour les dépenses culturelles diverses
- Enveloppe de Frs. 500'000.- pour les dépenses sportives
- Subvention de Frs 2'500'000 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre
- Investissements informatiques généraux d'un montant de Frs 1'250'000.-
- Participation de Frs 5'242'500 aux charges de fonctionnement du GIAP
- Investissements informatiques de Frs 830'000.- pour le GIAP

Le Président rappelle que ce droit de veto, pour être recevable, doit être exercé par 2/3 des communes genevoises, soit 30 des 45 communes. Aucun des membres du Conseil ne souhaite s'exprimer par rapport aux montants octroyés.

➤ **A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto** concernant les décisions prises par l'Assemblée générale de l'ACG du 20 juin 2012.

5. Communications du Maire et des Adjoints

• Communications du Maire

- Le **rapport administratif et financier 2011** est distribué aux membres du CM.
- **Gaz de schiste** : les maires des sept communes de la Champagne ont adressé une lettre au Conseil d'Etat pour faire part de leurs inquiétudes s'agissant du projet d'extraction du gaz de schiste en France voisine.
- Le **plan des investissements** est en cours de travail ; il sera couplé au projet de budget 2013 et donc débattu en commission des finances.

• Communications de Mme Scheibler

- **Ecole** : des travaux d'isolation du local des travaux manuels ont été effectués durant l'été, pour un coût de 22'500 francs.
- **Jardin Robinson** : sur requête du Jardin Robinson, la commune a pris en charge la réfection du plancher dans l'une des salles. Les travaux ont été réalisés cet été, pour un coût de 12'400 francs.
- **Genney** : la « fresque » sur le mur de l'ancienne école de Genney est enfin en réfection.
- **Local mis à disposition de GenA** : à la demande de GenA, la commune a fait refaire le plafond de l'une des salles, pour un coût de 4'300 francs.
- **Toiture de l'école** : certaines tuiles en Eternit doivent être remplacées, en raison de leur vieillissement. Les travaux ont été commandés, pour un coût annoncé de 8'000 francs.
- **Piscine** : il a fallu procéder en urgence au remplacement du boîtier de commande de la mesure du PH de la piscine, pour un coût induit de 8'000 francs.

• Communications de M. Bieri

- **Entretien des routes** : une campagne de nécessaire et urgente réfection des enrobés bitumineux du chemin de Vénebé a été entamée. D'autres interventions moins conséquentes, notamment à l'avant de Genney et au Carrefour Route d'Avully – Moulin-Roget ont également été menées. Ces travaux se sont chiffrés par un coût de 30'000 francs, dont 26'000 francs pour Vénebé. Il conviendra de rattraper un certain retard constaté dans l'entretien des routes. Cet objet sera soumis lors de l'examen du budget 2013.
- **TPG** : les autorités communales ont reçu un courrier de Mme Künzler signalant que de nouveaux changements interviendront sur le réseau TPG dès le 9 décembre 2012. Des informations y afférentes devraient leur parvenir durant la semaine du 17 au 21 septembre. Un courrier est prêt à partir, au cas où les remarques émises par courrier de la part de la commune ainsi que celles émanant de certains habitants n'auraient pas été prises en considération.
- **Projet d'Eaumorte** : contrairement à ce qu'annonçait l'article paru le 2 septembre dernier dans la Tribune de Genève, le projet d'Eaumorte n'est pas stoppé. Les communes de Cartigny et d'Aire-la-Ville s'en sont effectivement retirées, pour des raisons qui leur sont propres (Cartigny a pu obtenir des places de crèche à Aire-la-Ville et n'a donc plus besoin de la crèche d'Eaumorte). Les 4 autres demeurent néanmoins intéressées par ce projet et les discussions se poursuivent, tant sur le contenu que sur les surfaces. Il n'est jamais facile de trouver des terrains d'entente quand cinq partenaires publics différents sont en présence, mais c'est aussi ce qui rend ce projet intéressant. Deux propriétaires privés, situés sur la future zone, ont par ailleurs émis leur volonté de participer au projet, ce qui est réjouissant.
- **Fontaine des Tanquons** : le toit de la Fontaine a subi une réfection complète.
- **Place de jeu de l'école** : le sol souple de la place de jeu de l'école a été totalement refait, pour la somme de 26'000 francs. Il devenait dangereux car n'amortissait plus.

M. Mayer se réfère à un point évoqué à l'occasion de la dernière séance, qui portait (cf. page 4 du PV du 14 juin) « sur le désir explicite de la commission (sous-entendu Bâtiments et Travaux) de se voir remettre rapidement une liste aussi exhaustive que possible des travaux futurs d'investissements qui seront à réaliser, pour en mesurer les coûts, le degré d'urgence ainsi que l'importance au sens de l'utilité,

et disposer ainsi d'une meilleure vision d'anticipation de l'ensemble de ces travaux à réaliser et définir sur cette base des priorités ». Mme Scheibler avait alors annoncé que MM. Gandolfo et Cosandey s'attèleraient à cette tâche durant l'été. **M. Mayer** invite la Mairie à donner acte rapidement de cette promesse, en présentant au plus vite une liste aussi exhaustive que possible de tous les travaux d'investissement de toutes natures qui attendent la Commune ces prochaines années, pour en déterminer l'urgence, l'utilité et fixer les priorités en fonction des besoins. **M. Bieri** précise que le travail est quasiment finalisé. Une commission sera réunie très prochainement pour évoquer cette thématique. **M. Mayer** revient au projet d'Eaumorte. Il s'abstient d'émettre des commentaires s'agissant des difficultés à trouver des accords quand plusieurs communes sont concernées, mais tient à rappeler son texte de motion, déposé lors de l'ancienne législature et qui avait fait l'unanimité du Conseil municipal. Cette motion insistait sur l'installation d'entreprises, au-delà des sujets sociaux (crèche EMS ou autres) particulièrement évoqués par d'autres. Sans négliger l'intérêt pour des infrastructures intercommunales, **M. Mayer** souhaiterait insister sur la possibilité d'accueillir des entreprises, pas forcément en zone industrielle et artisanale, sachant que le Grand Conseil a depuis lors voté l'existence de zones mixtes, ce qui facilite peut-être les visions d'avenir. Ces reclassements permettraient d'accueillir des petites et moyennes entreprises, ce qui présenterait un immense avantage pour la commune en raison des taxes induites potentielles. Dans la balance de ses comptes, la commune a besoin de plus d'activités économiques, plutôt que de dépendre uniquement de l'impôt des personnes physiques. **M. Mayer** soutient les efforts de la Mairie mais incite à penser davantage à la partie privée, économique, qui est aussi importante que d'installer des infrastructures de type social. **M. Riem** souligne que bien avant la motion, la Mairie avait déjà travaillé au développement du projet d'Eaumorte ; elle continue à le faire. **M. Riem** ne peut en dire plus en l'état, le dossier n'étant pas mûr. Il relève néanmoins avoir été interpellé hier soir en Assemblée générale de l'ACG par un collègue de Chancy, laquelle commune est intéressée par ce projet, dont les trois porteurs principaux seront certainement Avully, Avusy et Chancy, avec en plus Laconnex et Soral. Le projet avance, est n'est en aucune manière abandonné. **M. Mayer** indique être conscient que pour que le travail soit serein, une certaine confidentialité soit souhaitée par le Maire. Il peut toutefois y avoir d'autres avantages à partager avec la commission ce dossier. Pour convaincre et faire porter ce projet, il faut communiquer. **M. Bieri** rappelle que des maquettes ont d'ores et déjà été présentées. Suite au départ des deux communes précitées, un nouveau projet doit être défini, en fonction de différents aspects à prendre en compte, parmi lesquelles les normes à respecter, notamment relatives au bruit, dès lors qu'il s'agit de faire cohabiter crèche et entreprises.

6. Rapport de commission

Routes, emplacements communaux et environnement du 27 août 2012 (plénière)

Le Président passe brièvement sa présidence à la vice-présidente du Conseil, Mme Maison, le temps de présenter le rapport de commission. **M. Baudin** précise que cette commission élargie fut donc l'occasion d'évoquer deux objets : consultation publique du plan directeur de quartier, qui se termine le 15 septembre et modification du plan de zone. **M. Fuser** relève une erreur d'affectation dans ce rapport, à savoir que les 45'000 m2 sont en zone 4b (et pas 4a). En l'absence d'autre remarque ou question, **Mme Maison** repasse la présidence de séance à M. Baudin.

7. Projets de délibération

8. Propositions du Maire et des Adjointes

Proposition de **M. Riem** : la Mairie est en mesure de proposer les différentes solutions possibles quant aux options permettant d'attribuer un mandat pour le projet de réhabilitation du groupe d'immeubles 14-16-18 Moulin-Roget, dont le presbytère. **M. Riem** suggère pour ce faire d'aborder ce sujet en commission des bâtiments.

Proposition de **Mme Scheibler** : Faisant suite aux différentes demandes du Conseil municipal, la Mairie est en mesure de présenter les options et études complémentaires s'agissant de la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du groupe scolaire, notamment en lien avec le problème des travaux relatifs à la filtration de la piscine. Cet objet étant particulièrement technique, **Mme Scheibler** propose de l'aborder à l'occasion d'une prochaine commission des bâtiments.

9. Propositions individuelles, motions, résolutions

- Résolution du Maire demandant l'ouverture d'une procédure de modification des limites de zones en zones de développement 4B et sportive dans le cadre du plan directeur de quartier (PDQ)
« Extension du village »

Le Président procède à la lecture de ce projet de résolution.



Commune d'Avully

Séance du Conseil Municipal du 13 septembre 2012

Résolution du Maire demandant l'ouverture d'une procédure de modification des limites de zones en zones de développement 4B et sportive dans le cadre du plan directeur de quartier (PDQ) « Extension du village »

Vu le plan directeur communal (PDCoM) adopté par le Conseil municipal le 15 novembre 2007 et approuvé par le Conseil d'Etat le 6 février 2008 et vu le projet de plan directeur cantonal 2030, notamment la fiche A05, confirmant ainsi les intentions inscrites dans le PDCoM en ce qui concerne l'extension du village ;

vu la volonté de la commune d'Avully de mettre en œuvre les objectifs du PDCoM, notamment en se référant à la fiche de mesures 1A, délimitant le périmètre pour un développement modéré du village, par la création de logements, d'infrastructures publiques et d'une zone sportive ;

vu le crédit octroyé par le Conseil municipal du 9 février 2009 donnant mandat au bureau URBAPLAN de mener une étude en vue de cette extension sous forme d'un plan directeur de quartier (PDQ) ;

vu le rapport « Plan directeur de quartier – extension du village » du 30 juillet 2012 du bureau URBAPLAN, intégrant :

- les intentions programmatiques transmises par l'exécutif communal,
- les remarques des propriétaires concernés, à l'occasion de la séance publique du 30 avril 2009 ainsi que lors de différents échanges bilatéraux sous diverses formes,
- les volontés exprimées par le Conseil municipal, en particulier lors de la commission élargie de l'Agenda 21 du 29 mars 2010, dont le rapport a été validé lors de la séance du Conseil municipal du 15 avril 2010,
- les préavis des offices, services et commissions cantonaux saisis qui ont fait l'objet d'une synthèse de l'Office de l'urbanisme en date du 3 février 2011,
- les remarques émises par les services et offices concernés lors des 7 séances auxquelles M. le Maire et le bureau URBAPLAN ont participé entre septembre 2009 et juillet 2012 ;

vu le périmètre d'extension, dont la limite nord est déterminée par le village, celle située à l'est par la zone agricole, au sud par le chemin des Trois-Noyers et à l'ouest par le chemin de Vénébé ;

vu les deux types d'affectation prévus, nécessitant la mise en zone sportive d'une partie de la parcelle 2529 d'une part et, d'autre part de modifier la limite des zones des parcelles 353, 2277, 2284, 2285, 2396, 2397, 2507 (en partie), 2558, 2559, 2585 (en partie), 2586, 2587, 2588 (en partie), 2589, 2590 (en partie), 2819 (en partie) et 2820 en zone de développement 4B ;

vu le projet de plan et de loi portant sur la modification des limites de zones d'initiative communale conformément à l'art. 15A al. 4 LaLAT ;

vu l'art. 15A al. 4 de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT L 1 30) ;

vu l'art. 29 al. 3 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL
à l'unanimité (13 voix), décide

de donner mandat à M. le Maire de transmettre au Conseil d'Etat la présente résolution ainsi que le projet de plan et loi portant sur une modification des limites de zone afin qu'il engage la procédure formelle de modification des limites de zone.

M. Mayer se réjouit de cette volonté d'aller de l'avant avec le plan d'extension du village. Il tient néanmoins à exprimer ici une inquiétude, qui est aussi un souhait, à savoir que les propriétaires fonciers dont les terrains seront placés en zone constructible, parmi lesquels des fermiers, habitants historiques d'Avully, sachent faire preuve de sagesse en vendant leurs terrains à des promoteurs immobiliers convenables et soucieux de proposer de belles constructions, plutôt que peu scrupuleux. Il n'y aurait rien de pire que d'accueillir de nouveaux habitants fâchés à la base car ce qu'ils viennent d'acheter ne correspond pas à leurs intentions. Etant entendu que ces nouvelles constructions contribueront à reconfigurer la vie du village, **M. Mayer** souhaite qu'au fur et à mesure de l'avancée de cette procédure - encore très longue - les conseillères et conseillers municipaux soient associés pour accueillir les nouveaux habitants dans de bonnes conditions, notamment en termes d'infrastructures. **M. Fuchs** rebondit sur la première remarque de son préopinant en rappelant que la commune a un droit de préemption lorsqu'un terrain est vendu. Le moment serait peut-être venu de s'interroger, au niveau de ce CM, sur l'opportunité pour la commune de se rendre acquéreuse de ces terrains, qui lui permettraient de mieux juguler les problèmes évoqués. **M. Mayer** confirme que cette question mériterait effectivement d'être examinée, sans attendre l'entrée en vigueur du délai de 30 jours mais dès le 1^{er} semestre de l'an prochain. **Le Président** suggère d'en parler au sein de la commission Agenda 21. **M. Fuser** ne va pas opposer son veto à l'aval de ce projet. Il tient néanmoins à exprimer son relatif mécontentement quant à l'exploitation des zones agricoles qui ont été déclassées, et à leur sous-exploitation par rapport à ce que la loi autorisait à faire, alors qu'il y aurait eu moyen d'obtenir plus de logements. **M. Fuchs** estime que cette remarque doit être formulée lors de la prochaine commission Agenda 21, en présence de M. Weil. Si la conduite du plan directeur communal, par M. Weil et Urbaplan, a suscité des critiques, le moment serait venu de l'exprimer très clairement, dès lors qu'Urbaplan est mandataire de la commune et pas du service de l'aménagement. **Mme Maison** exprime un souci sur le fait que la plénière sera l'occasion de poser des questions à M. Weil puis de voter une résolution où la zone de développement 4b est déjà énoncée, par rapport à une zone de développement 4 qui aurait peut-être engendré moins de contraintes notamment financières. **M. Mayer** rappelle que, s'agissant du déclassement d'une zone agricole, les zones 4a et 4b sont les deux seules variantes possibles, avec une différence entre les deux d'un étage (3 mètres). Les zones 4a se trouvent par ailleurs uniquement dans des centres urbains. **M. Mayer** estime que les critiques à Urbaplan auraient dû être formulées il y a 5 ans déjà. Il est aujourd'hui trop tard pour le PDQ. Il réitère sa requête, visant à retirer le plan directeur communal, qui est épouvantablement mal fait, et que le CM n'aurait jamais dû voter. Ce PDCOM est contraignant, et à l'échelon le plus grand que la commune peut encore maîtriser. Dans la mesure où il intègre des éléments massivement erronés, il vaudrait la peine de le corriger en partie. **Le Président** suggère de profiter de la commission plénière de mercredi prochain pour aborder cet objet et arriver avec de nouvelles idées. Le projet a subi quelques évolutions dans l'intervalle, et des changements sont intervenus au niveau du CM. Rien n'est totalement figé.

La résolution demandant l'ouverture d'une procédure de modification des limites de zones en zones de développement 4B et sportive dans le cadre du plan directeur de quartier (PDQ) « Extension du village » est acceptée, à l'unanimité des 13 membres présents du Conseil municipal, sans opposition ni abstention.

10. Questions

- **Mme Maison** rappelle que la commission scolaire, sports et entretien des bâtiments avait notamment donné lieu à une discussion sur les stores du rez-de-chaussée de l'Ecole Brailleard. M. Gandolfo avait été invité à demander des devis. Il avait été suggéré d'attendre l'arrivée de M. Cosandey pour obtenir davantage d'informations. Qu'en est-il de la suite ? **Mme Scheibler** répond que lors de la prochaine commission - qui devra à cet effet être convoquée - M. Cosandey proposera différentes options, sur la base desquelles une décision devra intervenir.

- **M. Mayer** demande quand seront communiqués les résultats de l'étude de coût de l'enterrement des lignes électriques à Epeisses. **M. Bieri** précise attendre le parcours définitif choisi des canalisations des séparatifs, soit trois parcours différents, dont l'un d'entre eux permettrait de tirer ces lignes électriques. **M. Fuser** souhaite savoir si le CM et/ou l'exécutif communal sont habilités à donner leur avis sur le parcours choisi pour les canalisations, en soulignant, en amont de la décision des SIG, l'intérêt pour la commune de privilégier un parcours qui permettrait un enterrement complet des câbles électriques. **M. Bieri** précise que le choix sera fonction des pentes, des pompages et des coûts, sachant que celui qui paie décide. **M. Bieri** posera cette question à l'occasion de la prochaine séance avec les SIG, agendée à l'automne. **M. Riem** précise que ce sujet sera intégré dans le plan d'investissement qui sera prochainement soumis au CM et discuté.
- **Mme Minasso Rota** revient sur l'information donnée sur le gaz de schiste. **M. Riem** explique que les maires des sept communes de la Champagne ont adressé une lettre au Conseil d'Etat pour faire part de leurs inquiétudes s'agissant du projet d'extraction du gaz de schiste en France voisine, par rapport à une éventuelle pollution des nappes phréatiques. **M. Fuser** insiste sur la gravité de cet objet.
- **Mme Minasso Rota** demande pourquoi la benne installée dans la Cour vers la Ferme Brandt a été supprimée. **M. Bieri** indique que le couvercle, très dangereux, aurait dû être réfectionné pour un coût très élevé. En hiver, avec le gel, il était impossible de sortir la benne. Dans le cadre du nouveau système des déchetteries, il était prévu que cette benne soit supprimée et remplacée par d'autres, sur d'autres emplacements, notamment vers l'école. Cette benne servait en fait uniquement à récolter les déchets de feuille de la balayeuse en automne.
- **Mme Maison** demande si le Club de volley a été averti que le filet installé derrière l'école avait été abimé. **Mme Scheibler** répond que ce filet a été réparé. A noter que ce filet n'a pas malheureusement pas été utilisé souvent.

11. Divers

- **M. Mayer** indique avoir constaté que l'un des conseillers municipaux – qu'il ne nommera pas par courtoisie – est extrêmement, si ce n'est tout le temps absent ces derniers mois. Il donne lecture du point 12 « Devoirs » du règlement du Conseil municipal, qui énonce que « *les conseillers municipaux sont tenus d'assister aux séances du Conseil municipal* ». Chacun peut avoir de temps à autre des empêchements. Il n'en demeure pas moins que ce conseiller municipal, depuis des mois, n'est systématiquement jamais présent aux séances plénières, ce qui pose problème une question de fidélité, de loyauté, d'exécution de ce devoir et d'application du règlement en son article 12. **M. Mayer** souhaiterait que cette question fût traitée dans le cadre du Bureau, sous réserve de l'assentiment du Conseil municipal. **M. Fuser** demande s'il est possible de remplacer un conseiller municipal dans ce cas-là. Non, répond **M. Riem**, dans la mesure où il a été élu. **Le Président** reconnaît qu'il y a effectivement eu quelques problèmes avec cette personne, qui a tout récemment fait part de sa volonté de participer dorénavant activement aux séances du CM, s'est excusée formellement pour la séance de ce soir, pour cause d'impératifs professionnels, mais devrait être présente mercredi en commission plénière ainsi qu'au prochain CM.
- **M. Mayer** rappelle avoir été désigné Président d'une Commission ad hoc chargée de traiter des questions de service militaire. Il reconnaît un retard dans la convocation de la commission, qui sera réunie assez prochainement.
- **Le Président** remercie, au nom du CM, les pompiers pour leur implication dans la Fête du 1^{er} Août. L'accueil était sympathique et très chaleureux. Ces remerciements seront transmis à la Compagnie.
- **Le Président** indique que le Jardin Robinson est très heureux d'avoir un nouveau plancher dans le local des jeunes. Ce plancher devra toutefois être caché par un lino, en raison de l'humidité du terrain.
M. Bieri annonce avoir nettoyé le Jardin Robinson aujourd'hui, à satisfaction de ses usagers. C'est le genre de gestes toujours très apprécié des animateurs, des jeunes et de tout le monde, note **le Président**, qui pose la question de savoir s'il faudrait payer des heures animateurs pour assurer cet entretien. Le matériel nécessaire n'est pas forcément disponible.
- **Mme Scheibler** explique que des discussions sont en cours avec le Jardin Robinson pour que la commune récupère le bâtiment, ce qui serait moins coûteux au niveau des assurances. Une convention pourrait en ce sens être signée.

Cela pourrait appeler à la création d'une fondation, relève **M. Fuser**. **Le Président** confirme que le Comité du Jardin Robinson discute aussi de ce point. L'affaire suit son cours.

Mme Scheibler ajoute que MM. Gandolfo et Cosandey ont travaillé durant l'été au plan d'investissements et au suivi de tous les travaux. M. Gandolfo a par ailleurs préparé un règlement pour la future fondation. Le travail fourni est important et l'exécutif est très content de ses collaborateurs.

12. Huis-clos : Naturalisations

La séance est officiellement close à 20h30

Signatures :

Le président

Un membre du Conseil municipal